



VILLE D'ARLES  
REAMENAGEMENT DE LA RN 113

Fiche thématique : le projet de réaménagement de la RN 113 porté par la commune d'Arles, une refonte profonde du visage de la ville permise par la mise en service du contournement autoroutier



## TABLE DES MATIERES

<b>1. Situation actuelle .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Le contournement d'Arles, condition nécessaire du réaménagement de la RN 113 .....</b>	<b>4</b>
1.1 Rappels : consistance du projet .....	4
1.2 Une condition nécessaire à l'apaisement du centre urbain d'Arles .....	4
<b>3. Le projet de réaménagement de la RN 113 porté par la Ville d'Arles .....</b>	<b>5</b>



# FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113

## 1. Situation actuelle

- Près de **80 000 véhicules/jour** franchissent le pont de la RN 113 dans la traversée d'Arles (dont 7 000 poids lourds). Presque **trois fois plus que le trafic moyen journalier d'une autoroute** alors que la RN 113 n'en a pas le statut :
  - **Mélange d'un important trafic de transit et de trafic local** de desserte d'Arles, du Pays d'Arles et de la Camargue ;
  - **Forte exposition au bruit** pour des milliers de riverains de la RN 113, malgré l'existence d'écrans acoustiques ;
  - **Dépassement des seuils réglementaires d'exposition au dioxyde d'azote et particules fines**, avec les concentrations les plus fortes le long de la RN 113 ;
  - **Coupure urbaine** majeure qui **sépare les quartiers** et **défigure le centre-ville** : Gimeaux, Barriol, Semestres et Plan du Bourg isolés du reste de la commune ;
  - **Entrées / sorties** vers et depuis le réseau local limitées, renforçant **l'imperméabilité** de la route ;
  - Congestion qui **se répercute pour les usagers locaux** sur les principaux axes lorsqu'un incident se produit sur la RN 113 ;
  - Contrainte pour la **desserte d'Arles Nord** : giratoire des Arches **quasi quotidiennement congestionné / bloqué**, avec des incidences sur les quartiers de Pont de Crau et des Minimes.
- Ces multiples contraintes **restreignent et freinent le dynamisme local**, avec des conséquences négatives directes pour l'attractivité et le développement du territoire.
- La RN 113 fait l'objet d'un **consensus local quant aux nuisances qu'elle génère** pour les riverains / les usagers et les Arlésiens **aspirent à un cadre de vie apaisé et une meilleure qualité de vie.**





# FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113

## 2. Le contournement d'Arles, condition nécessaire du réaménagement de la RN 113

### 1.1 Rappels : consistance du projet

- Le contournement autoroutier d'Arles consiste en la réalisation d'un **aménagement sur place de la RN 113 actuelle** sur 13 km (entre Arles et Saint-Martin de Crau) et d'un **tracé neuf** de 13 km au sud de l'agglomération arlésienne.
- Les objectifs du contournement sont les suivants :
  - Améliorer la **qualité de vie des riverains** des RN113 - RN572 des communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau ;
  - Améliorer les **déplacements du quotidien** et la **sécurité des usagers** locaux ;
  - Contribuer à un **réseau de transport national et européen fiable**, de haute qualité de service et de sécurité, au bénéfice de la connectivité multimodale des pôles économiques régionaux ;
  - Contribuer au **dynamisme socio-économique** du Pays d'Arles.
- La mise en service du contournement permettra ainsi de **délester la traversée d'Arles du trafic de transit** pour atteindre **26 000 véhicules / jour** (au plus fort) dès la mise en service.
- **Plus d'informations sur le site internet du projet :**  
[www.contournementarles.com](http://www.contournementarles.com)

### 1.2 Une condition nécessaire à l'apaisement du centre urbain d'Arles

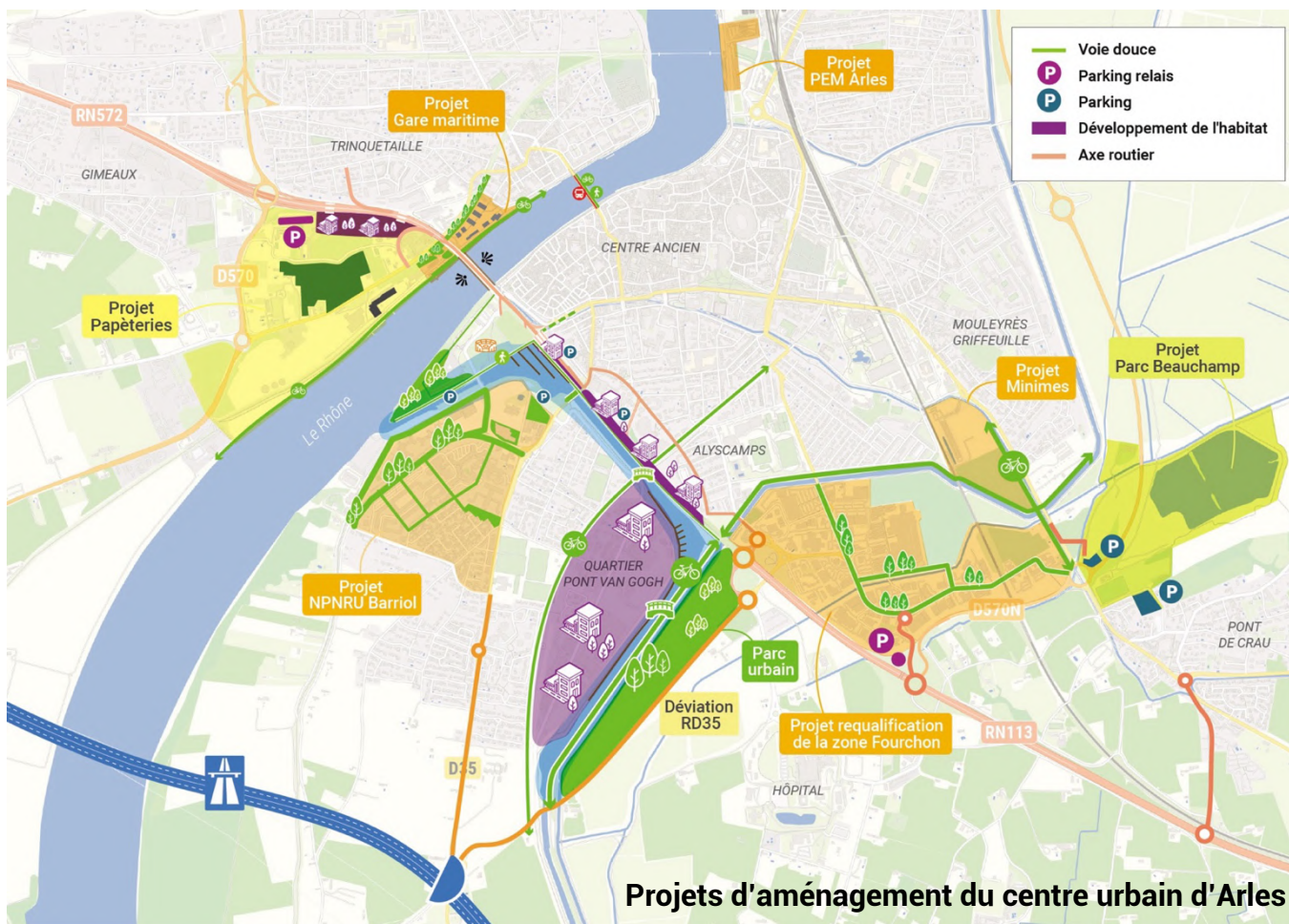
- Le projet de contournement prévoit des **aménagements de la RN 113 dans le centre d'Arles** : en effet, la route nationale actuelle a un profil à 2x2 voies qui concurrencerait le contournement autoroutier. Les aménagements prévus visent ainsi à **rendre la RN 113 moins attractive** afin de **reporter efficacement le trafic de transit** :
  - Restriction du nombre de voies (suppression d'une double voie) et des vitesses de circulation ;
  - Réaménagement d'un carrefour à plan et d'un carrefour à feux ;
  - Mise en place d'aménagements pour les modes actifs entre l'avenue de la Camargue et la zone de Fourchon ;
  - Réaménagement du barreau de Raphèle.
- Cette première phase d'aménagements permettra de **désaturer le réseau secondaire**, en garantissant que **seuls les usagers locaux** entrent dans le centre urbain d'Arles. Les aménagements permettront également de faciliter la **desserte des différents points d'entrée de la commune**, par la suppression de la « barrière autoroutière » que constituait la RN 113.



# FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113

## 3. Le projet de réaménagement de la RN 113 porté par la Ville d'Arles

- Si le contournement est **nécessaire à l'apaisement et au réaménagement du centre urbain d'Arles**, il n'est cependant **pas suffisant pour améliorer la qualité du cadre de vie** du centre-ville d'Arles à la hauteur des **aspirations et attentes des Arlésiens** en matière urbaine, paysagère et de développement de nouvelles mobilités.
- La Ville porte donc un **projet de territoire** qui vise à **améliorer la qualité de vie des Arlésiens et requalifier le centre urbain** pour lui redonner un rayonnement et une attractivité à la hauteur de ses potentiels :
  - Développer et dynamiser Arles ;
  - Améliorer la qualité de vie dans les différents quartiers ;
  - Apaiser le centre urbain ;
  - Rendre possibles les projets urbains d'avenir ;
  - Renforcer les connexions inter-quartiers ;
  - Améliorer les mobilités ;





## FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113

- Ce projet de territoire global passe notamment par le **réaménagement de la RN 113**, pour **renforcer les effets du contournement** d'Arles et **refonder l'organisation / le fonctionnement de la ville**. Ainsi, la Ville d'Arles ambitionne :

- Un réaménagement cohérent avec les **projets d'aménagement du centre urbain** d'Arles : port de plaisance, Papèteries Etienne, programme de renouvellement urbain de Barriol, parc de Beauchamp, ... ;
- Un **réaménagement paysager qualitatif** de la RN 113, afin de favoriser son intégration urbaine et environnementale ;
- Le développement de **nouvelles mobilités** pour Arles, dans une logique d'apaisement du centre-ville et de report modal vers les transports en commun / les modes actifs et de décarbonation.

Illustration  
partage des  
usages sur le  
pont de la RN  
113 (Source :  
Ville d'Arles)

- Le réaménagement de la RN 113 prévoit donc des aménagements **directement sur l'infrastructure routière**, délestée du trafic de transit grâce au contournement :

- 2 voies totalement réservées aux transports en commun ;
- Tous les carrefours réaménagés afin de correspondre au nouveau profil routier « urbain » de l'infrastructure ;
- Une section de RN 113 déviée vers les axes secondaires afin de dédier les emprises routières de l'ancienne route nationale aux modes actifs / transports en commun.

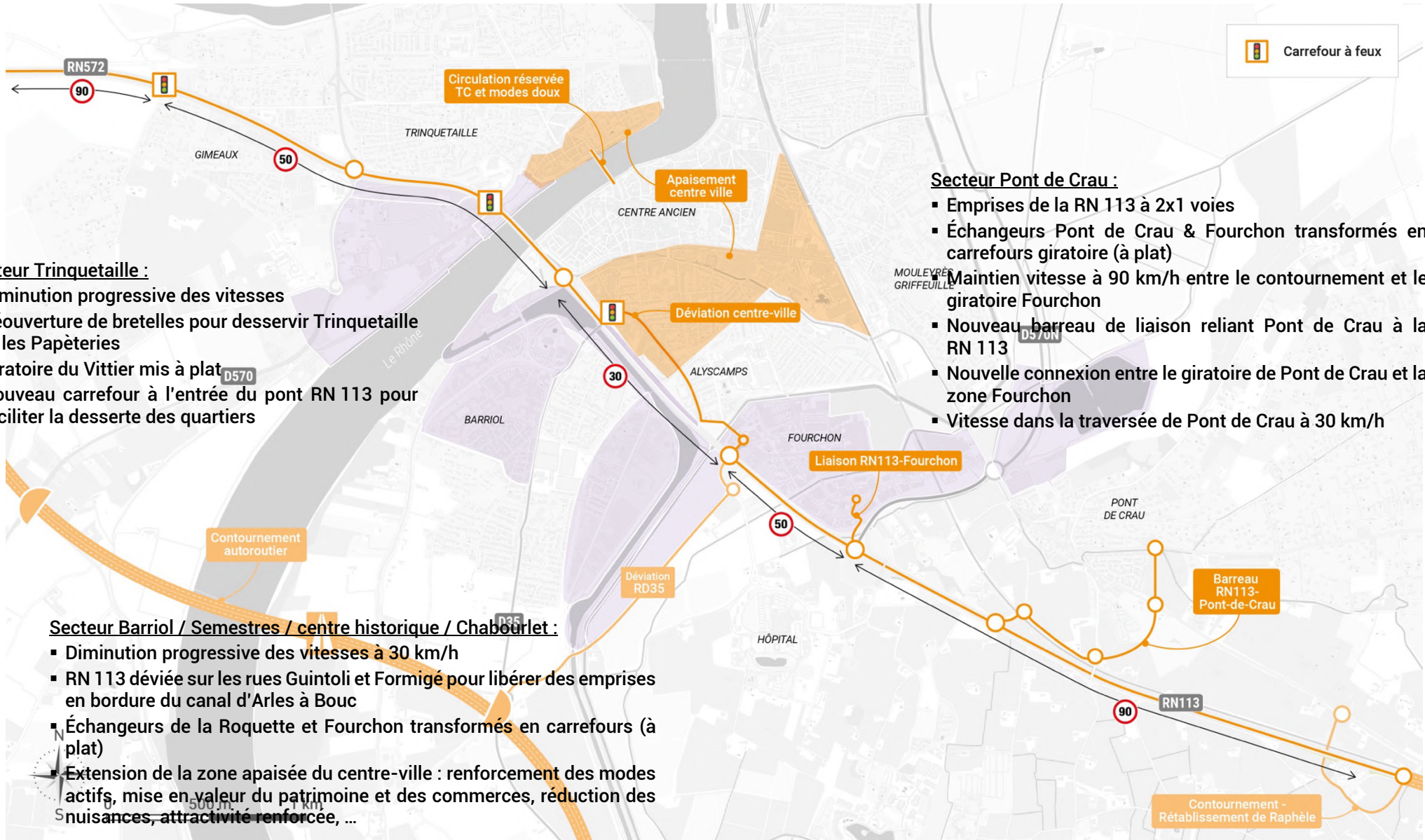
- Le projet de réaménagement prévoit également des **aménagements complémentaires, au-delà de l'infrastructure routière** :

- Nouveau barreau routier reliant directement la RN 113 à Pont de Crau ;
- Extension de la zone dédiée aux circulations piétons et deux roues dans le centre-ville ;
- Renforcement de l'offre de transports en commun : refonte des lignes, augmentation fréquence / régularité, Pont de Trinquetteille réservé à la circulation des transports en commun + piétons / vélos ;
- Création de P+R aux entrées Est et Ouest de ville ;

Création de voies douces intégrées au maillage existant pour desservir tous les quartiers.



# FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113



## Secteur Trinquetaille :

- Diminution progressive des vitesses
- Réouverture de bretelles pour desservir Trinquetaille et les Papèteries
- Giratoire du Vittier mis à plat
- Nouveau carrefour à l'entrée du pont RN 113 pour faciliter la desserte des quartiers

## Secteur Pont de Crau :

- Emprises de la RN 113 à 2x1 voies
- Échangeurs Pont de Crau & Fourchon transformés en carrefours giratoire (à plat)
- Maintien vitesse à 90 km/h entre le contournement et le giratoire Fourchon
- Nouveau barreau de liaison reliant Pont de Crau à la RN 113
- Nouvelle connexion entre le giratoire de Pont de Crau et la zone Fourchon
- Vitesse dans la traversée de Pont de Crau à 30 km/h

## Secteur Barriol / Semestres / centre historique / Chabourlet :

- Diminution progressive des vitesses à 30 km/h
- RN 113 déviée sur les rues Guintoli et Formigé pour libérer des emprises en bordure du canal d'Arles à Bouc
- Échangeurs de la Roquette et Fourchon transformés en carrefours (à plat)
- Extension de la zone apaisée du centre-ville : renforcement des modes actifs, mise en valeur du patrimoine et des commerces, réduction des nuisances, attractivité renforcée, ...



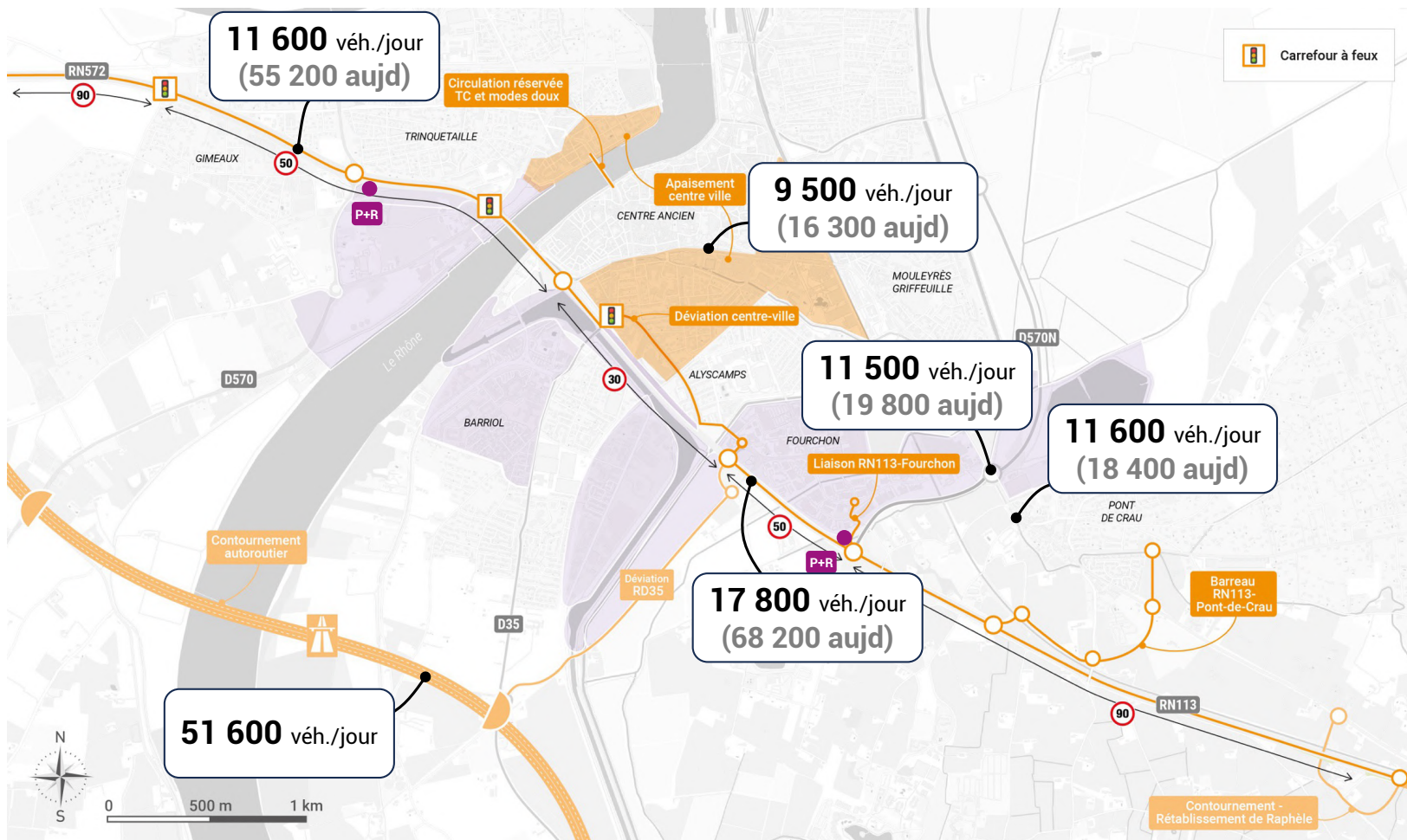
## FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113

- Ce projet de réaménagement de la RN113 engendrera une **baisse significative du trafic** sur l'ancienne route nationale, qui sera désormais un **axe de liaison interne** à Arles et d'échanges entre Arles et l'extérieur.

- Cette baisse des trafics **se répercutera également sur le réseau routier urbain alentours**.

Notamment, le giratoire des Arches, axe stratégique vers le secteur d'Arles Nord, ne sera plus systématiquement engorgé comme aujourd'hui.

- Enfin, de **nombreuses alternatives à la voiture** seront désormais disponibles pour les **usagers locaux** : transports en commun, voies cyclables / piétons.





## FICHE THÉMATIQUE : RÉAMÉNAGEMENT RN 113

- En conclusion, le projet de territoire d'Arles et de réaménagement de la RN113 a **besoin du projet de contournement pour être réalisé**, mais va bien au-delà dans son périmètre géographique et sa portée. Il constitue un **projet de territoire** à part entière, qui fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage par la Ville d'Arles et fera l'objet d'une **Enquête Publique spécifique portée par la commune**.